

ROUGIER ELECTROMECHANIQUE  
11, Rue Henry Monnier - 75009 PARIS  
Tél : 01.48.78.81.97. - Fax : 01.45.96.07.90.

E-Mail : contact@rougier-electro.fr

L.B.P. PARIS - 20041-00001-2098824L020-55

FR33 2004 1000 0120 9882 4L02 055 - PSSTFRPPPAR  
SARL au capital de 200 000 € - RCS Paris SIRET : 64204850800013

N° TVA Intra : FR 46 642 048 508 - Code NAF 2711

### ADRESSE DE LIVRAISON

**Roberto RITOSSA**  
ritossa.roberto@gmail.com

## Facture proforma

Numéro	Date	Client
FP163131	15/04/2016	0000

Devise: €

### ADRESSE DE FACTURATION

**Roberto RITOSSA**  
ritossa.roberto@gmail.com

tél : - fax :

tél : - fax :

Votre commande n° : Dde Mail 15/04/16 N° TVA U.E. :

Expédition prévue le:	Mode de transport	Type d'expédition	Mode de paiement	Echéance
/ /	COLIS SUIVI POSTE	EXW	VIREMENT AVANT EXPEDITION	20/04/2016

Réf.	Désignation	Code U.E.	Quantité livrée	Unité	P.U.H.T.	%	TVA	Montant Net H.T.
840000	Balai - 6 x 10 x 20 - MG12 - B U9 C7 - 1 Câble isolé lg 50mm - 1 Cosse Clip	85452000	4.00	pièce	14.00		6	56.00
NOTA	Nous confirmer la longueur du câble ainsi que le diamètre intérieur de la cosse.							
	Qualité MG12 aspect cuivré pour moteur très basse tension ou à bagues.							
	Fabrication sous 4 jours à réception du virement.							
FRA111	Minimum de fabrication 4 pièces. Pour toutes commandes inférieures à 50€TTC (frais de transport non inclus) : Il vous sera facturé 12€ (comprenant frais administratifs + emballage = 4€) + (frais d'expédition de 8€). Valable uniquement pour des Livraisons en France	85369010		pièce			6	
	Pour toutes commandes supérieures à 50€TTC (frais de transport non inclus) : Il vous sera facturé uniquement les frais de port de 8€ Valable uniquement pour des Livraisons en France							
FL			1.00					

ESCOMPTE	MONTANT	REMISE	MONTANT	PORT ET EMBALLAGE	TOTAL H.T.	TVA	CODE TVA	Mt T.V.A.	TOTAL T.T.C.	ACOMPTE	NET A PAYER
				8.00	64.00	20.0	6	12.80	76.80		<b>76.80 €</b>

Voir nos conditions générales de vente en votre possession.

Les lois 92-1442 du 31/12/92 et 92-122 du 29/01/93, nous obligent à appliquer des pénalités à un taux mensuel minimum de 1.3% pour tous retards de paiement.